



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Arrêté n°22.2026

Le Maire de VAUDREUILLE (31250)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.221.2 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande en date du 02 avril 2026, par laquelle les agents municipaux de la commune de Vaudreuille seront amenées à entreprendre des manœuvres avec tracteur sur route ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

ARRETE

Article 1 : **Le Vendredi 03 Avril 2026, de 08h00 à 17h00**, les agents municipaux sont autorisés à occuper le domaine public afin d'effectuer des manœuvres sur :

CHEMIN CAMILLE PISTRE

Article 2 : La circulation et le stationnement seront INTERDITS et une signalisation à l'aide de barrière sera installé de part et d'autre de la voie.

Article 3 : L'accès des services de secours, des services de police et de Gendarmerie devra être possible pendant toute la durée des opérations.

Article 4 : Le Maire de la commune de Vaudreuille, la Gendarmerie de Revel et le SDIS de Revel sont chargés, chacun en ce qui les concerne, du présent arrêté, qui sera affiché à la mairie, conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à VAUDREUILLE, le 02 Avril 2026

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

